

TRJV Règlement 2019

Annexe 22-3.

SELECTION POUR LE TROPHEE DE FRANCE DU JEUNE VETETISTE (TFJV).

- 1- **Objectif** : La sélection de l'équipe du Comité de Bretagne sera établie sur un principe de performances dans l'objectif de constituer une équipe Bretonne sportivement et mentalement censée obtenir le meilleur résultat possible au TFJV.
- 2- **Catégories** : les catégories concernées sont : Benjamin, Minime et Cadet.
Chaque catégorie sera composée de 8 pilotes : 6 garçons et 2 filles voire 5 garçons et 3 filles.
- 3- **Critères** :
 - a. A partir du classement général final du TRJV :
 - i. Benjamin : les 4 premiers garçons et la première fille ;
 - ii. Minime : les 4 premiers garçons et la première fille ;
 - iii. Cadet : le premier garçon, la première fille.
 - b. Les autres qualifiés pour compléter chaque liste jusqu'à 8 :
 - i. Seront sélectionnés par la Commission Régionale VTT (CRVTT) et l'Equipe Technique Régionale (ETR).
 - c. Tous les qualifiables des critères a et b :
 - i. devront avoir participé aux stages départementaux et régionaux organisés au cours de la saison ;
 - ii. avoir participé à d'autres épreuves régionales hors TRJV des différentes disciplines DH, Trial, XCO, XCE.... au cours de la saison ;
 - iii. En plus des critères sportifs les qualifiables devront afficher une motivation sans faille et présenter un comportement en phase avec l'esprit d'équipe.
- 4- **Important** :
 - a. La CRVTT et l'ETR se réservent le droit de révoquer la sélection définitive d'un pilote qui ne répondrait pas à tous les critères énoncés ci-dessus.